Image not found or type unknown

Questions relatives a un accident du travail

Par **Eden72**, le **11/01/2023** à **21:42**

Bonjour, je salariée dans un hôtel comme employée polyvalente depuis 2019 puis agent d'entretien dans un laboratoire. J'ai eu accident du travail a l'hôtel et j'ai été en arrêt une dizaine de jours. J'ai bien eu les IJ de la CPAM sans délai de carence mais mes employeurs ne m'ont versé aucune indemnité en sachant que j'ai eu une baisse importante de mes salaires. Ma question est est ce normal que l'employeur de l'hôtel ne me versé aucune indemnité complémentaire ? Cordialement.

Par **P.M.**, le **11/01/2023** à **22:12**

Bonjour,

Si je comprends bien vous êtes chez le même amployeur depuis 2019...

Pendant votre arrêt, il aurait dû vous compléter les indemnités journalières de la Sécurité Sociale jusqu'à 90 % du salaire à condition si vous les avez perçues directement que vous lui transmettiez une copie des dordereaux de la CPAM...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés